

COUR DES COMPTES

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

SECRETARIAT GENERAL

STRATEGIE POUR L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DE LA COUR DES COMPTES DU TOGO



Présenté par :

- 1) Monsieur **FIATY Yao Hétsu** : Secrétaire Général ;
- 2) Monsieur **AVINOU Solété** : Assistant Vérificateur ;
- 3) Madame **TABIOU Dolibe Dorothée épse IBRAHIMA** : Chargée de communication.

Sommaire

Liste des abréviations et acronymes	5
Résumé analytique.....	7
Introduction	9
Présentation de la Cour des comptes du Togo.....	11
Description du Processus de développement de la stratégie.....	13
Résultats de l'analyse de l'environnement de la Cour des comptes du Togo.....	21
Cartographie des parties prenantes et analyse des attentes.....	23
Analyse du processus de communication de la Cour des Comptes du Togo.....	31
Options stratégiques pour chacune des parties prenantes ciblées.....	35
Evolutions nécessaires au niveau de la Cour des comptes.....	43
Signature de l'équipe de développement de la stratégie pour l'implication des parties prenantes.....	45
Réaction du Premier Président et de la conférence des présidents.....	46
Plan d'actions triennal 2020- 2022	47
Annexes	57

Liste des abréviations et acronymes

AFROSAI : Organisation Africaine des Institutions Supérieures de
Contrôle des Finances Publiques

CC : Cour des Comptes

CREFIAF : Conseil Régional de Formation des Institutions Supérieures de
Contrôle des Finances Publiques d'Afrique Francophone
Sousaharienne

IDI : Initiative de développement de l'INTOSAI

IGE : Inspection Générale d'Etat

IGF : Inspection Générale des Finances

INTOSAI : Organisation Internationale des Institutions Supérieures de
Contrôle des Finances publiques

IPP : Implication des Parties prenantes

ISC : Institutions supérieures de contrôle des finances publiques

ISSAI : Normes Internationales des Institutions Supérieures de Contrôle des
Finances Publiques

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

MFPTRA : Ministère de la Fonction Publique, du Travail et des Réformes
Administratives

OPU : Organismes professionnels et universitaires

PA : Président de l'Assemblée Nationale

PG : Procureur Général

PLR : Projet de Loi de Règlement

PM : Premier Ministre

PND : Plan National de Développement

PP : Premier Président

PR : Président de la République

PTA : Plan de Travail Annuel

PTF : Partenaires techniques et financiers

RELF : Rapport sur l'Exécution de la Loi de Finances

SG : Secrétaire Général

SIPP : Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes

SWOT : Strengths Weaknesses Opportunities Threats, ce qui donne en français Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces

TVT : Télévision Togolaise

Résumé analytique

La stratégie pour l'implication des Parties prenantes de la Cour des Comptes du Togo donne une orientation précise et claire sur la manière dont la communication de la Cour des Comptes va être menée, durant les trois prochaines années, dans le but de renforcer les relations avec toutes ses parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles, internes et externes, pour l'atteinte de son objectif à savoir : promouvoir la bonne gouvernance par l'assainissement et l'amélioration de la gestion des ressources de l'Etat.

Cette stratégie s'attache à renforcer et soutenir les atouts majeurs de la Cour des Comptes et donner une plus grande visibilité à ses travaux. Elle met en relief les principes clés de la communication entre la Cour et toutes ses parties prenantes à travers des concepts et des supports les plus appropriés.

Le processus d'élaboration de la stratégie pour l'implication des Parties prenantes a été mené dans une démarche holistique, inclusive et participative. La méthodologie adoptée pour son élaboration se décline en sept (7) étapes passant de la planification du processus de développement à la rédaction du rapport de la stratégie.

L'analyse SWOT réalisée a révélé que la Cour est une institution constitutionnelle jouissant d'une autonomie administrative. Elle bénéficie de l'appui de certains partenaires. Néanmoins on note une absence d'autonomie financière. La Cour peut faire face également à une mauvaise utilisation de ses rapports et recommandations par certaines parties prenantes. Au vu de cette analyse, des mesures sont proposées à partir des actions identifiées pour permettre à la Cour d'opérer des changements.

L'analyse du processus de communication a permis de ressortir la hiérarchie des responsabilités de la Cour vis-à-vis des parties prenantes.

L'option stratégique de la Cour pour chacune des parties prenantes varie selon la priorité de la partie prenante pour la Cour. La stratégie associée à l'implication sera globalement celle d'impliquer et de positionner les parties prenantes pour maintenir et renforcer le cadre de concertation existant ainsi que pour une prise de conscience du besoin de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques.

La Stratégie pour l'implication des Parties prenantes de la Cour des Comptes du Togo est assortie d'un plan d'actions triennal.

Introduction

Il est aujourd'hui reconnu au sein de la Communauté de l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances publiques (INTOSAI), que l'efficacité avec laquelle les ISC remplissent leur mandat ne dépend pas seulement de la qualité de leurs travaux, mais aussi de la façon dont elles travaillent efficacement en coopération avec les organes de reddition des comptes : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, ainsi que leurs autres parties prenantes (médias, société civile, citoyens, etc.), afin d'aboutir aux résultats des audits dont la finalité est de contribuer à l'amélioration de la vie des Citoyens.

Dans la sous-région CREFIAF, de nombreux défis, à la fois internes et externes, interpellent les ISC dans leur engagement avec leurs parties prenantes. Cet engagement est impératif car, au final, il a pour effet d'accroître l'impact des audits et de démontrer la valeur et les avantages attendus de l'ISC.

Suite :

- à la signature des déclarations d'engagement sur le programme d'implication des parties prenantes pris par les 21 hauts responsables des ISC du CREFIAF le 30 septembre 2015 à Lomé ;
- aux recommandations du dernier colloque international qui s'est tenu à Yaoundé au Cameroun du 29 au 31 mars 2016, sous le thème : « la communication entre les ISC du CREFIAF et leurs parties prenantes : outil efficace pour la bonne gouvernance financière » et
- à l'atelier de formation sur le développement de la stratégie pour l'implication des parties prenantes des ISC, organisé par l'IDI, du 09 au 20 avril 2018 à Libreville au Gabon, la Cour des Comptes du Togo envisage de se doter d'une stratégie pour l'implication des parties prenantes.

A cet égard, une équipe de développement de cette stratégie a été désignée par ordonnance N° 002.18/CC/SG du 11 mai 2018 portant nomination des membres de l'équipe de développement de la stratégie d'implication des parties prenantes de la Cour des comptes du Togo. Elle est composée de :

- Monsieur FIATY Yao Hétsu, Secrétaire Général
- Monsieur AVINOU Solété, Assistant vérificateur
- Madame TABIOU Dolibe Dorothée épouse IBRAHIMA, Chargée de communication.

L'objectif général de la Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes de la Cour des Comptes du Togo est de donner une plus grande visibilité à la Cour, d'affirmer le leadership et la gouvernance interne en renforçant les relations avec les parties prenantes institutionnelles et non institutionnelles, internes et externes, en vue d'améliorer la qualité de tous les processus des travaux d'audits devant aboutir à l'assainissement des finances publiques.

Il s'agit donc de définir et de promouvoir un planning d'actions prioritaires à court et moyen terme, durant les trois prochaines années, afin de donner une image plus reluisante à la Cour, d'améliorer son rendement pour l'atteinte de ses objectifs définis au chapitre 2 de la Loi Organique N° 98-014 du 10 Juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes.

Après la présentation de la Cour des comptes du Togo, les points suivants constituent l'ossature essentielle de cette stratégie : (i) la description du processus de développement de la stratégie ; (ii) le résultat de l'analyse de l'environnement de la Cour ; (iii) la cartographie des parties prenantes et l'analyse des attentes ; (iv) l'analyse du processus de communication de la Cour ; (v) la stratégie à utiliser dans les relations avec chacune des parties prenantes.

I/ Présentation de la Cour des comptes du Togo

La Cour des comptes du Togo est une institution prévue par la Constitution de la Quatrième République du 14 octobre 1992.

Selon l'article 107 de cette dernière, la Cour des comptes juge les comptes des comptables publics, elle assure la vérification des comptes et de la gestion des établissements publics et des entreprises publiques.

Elle assiste le Parlement et le gouvernement dans le contrôle de l'exécution de la loi de finances. Son organisation et son fonctionnement ont été réglementés par la loi organique n° 98-014 du 10 juillet 1998.

Elle se compose :

- du siège qui comprend le premier président, les présidents de chambres, les conseillers-maîtres, les conseillers référendaires et les auditeurs ;
- du parquet général comprenant le procureur général et les avocats généraux ;
- et du secrétariat général qui regroupe le secrétaire général, le personnel administratif et les greffiers.

1.1 / Organisation et Attributions

La Cour des comptes est animée par la présidence, le parquet général, les trois chambres et le secrétariat général.

- Le Premier Président dirige la Cour. Il est assisté administrativement par un Secrétaire Général.
- Le Parquet Général

Le parquet général est dirigé par un procureur général assisté de trois avocats généraux. Le procureur général exerce toutes les attributions du ministère public par voie de réquisition ou de conclusions.

- La Première Chambre

La Première Chambre est chargée du contrôle des comptes de l'Etat.

Elle exerce le contrôle de régularité et le contrôle de performance ou de gestion sur les comptes des administrations et services publics de l'Etat, à savoir le budget général, les budgets annexes et les comptes spéciaux du Trésor. Elle prépare le rapport sur l'exécution de la loi de finances, la déclaration générale de conformité entre les comptes, rédige des observations sur le projet de loi de règlement.

- La Deuxième Chambre

La Deuxième Chambre est chargée du contrôle des comptes des collectivités territoriales. Elle exerce le contrôle de régularité et le contrôle de performance ou de gestion sur les comptes de toutes les collectivités territoriales quelle que soit leur dénomination. Elle prépare les observations de la Cour.

➤ La Troisième Chambre

La Troisième Chambre est chargée du contrôle des comptes des entreprises publiques, des établissements publics, des organismes bénéficiant des fonds provenant de la générosité publique.

1.2 / Les principales missions de la Cour se résument comme suit :

Mission juridictionnelle

La Cour des Comptes juge les comptes des comptables publics, elle vérifie la régularité des recettes et des dépenses. Elle juge également les infractions aux règles budgétaires et financières.

Mission de contrôle (non juridictionnel)

La Cour des comptes exerce le contrôle sur la gestion de l'ensemble du secteur public. Elle veille à la régularité, à l'efficacité et à l'efficience de la gestion publique. A ce titre elle peut mener des contrôles sur la gestion des administrations, des établissements publics et des entreprises publiques. Ce champ de contrôle est élargi aux associations faisant appel à la générosité publique, aux partis politiques et aux organismes recevant des fonds publics.

Mission d'assistance et de conseil

Conformément aux dispositions de l'article 107 alinéas 3 de la Constitution du 14 octobre 1992, la Cour assiste le Parlement et le Gouvernement dans le contrôle de l'exécution des lois de finances. Elle procède à toutes études de finances et de comptabilité publique qui lui sont demandées par le Gouvernement ou par l'Assemblée Nationale.

II/ Description du Processus de développement de la stratégie

Le processus de développement de la stratégie pour l'implication des parties prenantes de la Cour des Comptes du Togo a été élaboré dans une approche holistique et intégrée, dans une démarche inclusive et participative. Il a été mené dans le respect de l'article 107 de la Constitution de 1992 consacrant la Quatrième République du Togo, de la Loi Organique N° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes du Togo, la loi organique n°2009-003 du 15 avril 2009 portant statut des magistrats ainsi que des normes ISSAI (1, 10, 12 et 20), selon la méthodologie recommandée par IDI dans le cadre du Programme sur l'Implication des Parties Prenantes des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC).

Le processus a été mené sur la base du plan de travail de l'équipe chargée de l'élaboration de la stratégie. Ce plan que l'équipe a suivi dans l'ordre regroupe les sept (7) étapes du processus à savoir : (i) la planification du processus de développement de la stratégie ; (ii) la compréhension de l'environnement de la Cour ; (iii) la cartographie des parties prenantes ; (iv) l'analyse des processus de communication de la Cour ; (v) la conception d'une stratégie pour chaque partie prenante clé ; (vi) l'élaboration d'un plan de communication avec chaque partie prenante clé ; (vii) la rédaction du rapport stratégique.

Suivant son plan, l'équipe a organisé :

- cinq (5) entretiens avec notamment le Premier Président de la Cour, le Procureur Général Près la Cour, les Présidents des trois Chambres que compte la Cour pour recueillir leurs attentes à partir des forces et des faiblesses de la Cour devant nous orienter dans le développement de la Stratégie ;
- deux (2) séances de restitution des travaux et des recommandations de l'atelier suivi d'un brainstorming, d'abord avec l'ensemble du personnel administratif et technique de la Cour et ensuite avec les magistrats de la Cour pour la collecte des attentes ;
- une séance de travail avec la sous-commission de l'élaboration du Plan stratégique de développement de la Cour et l'expert français chargé de l'accompagnement de la Cour des Comptes, le Conseiller Maître SCHMIDT Roberto de la Cour des Comptes de France, en mission au Togo du 20 au 26 mai 2018. Les travaux ont essentiellement porté sur

l'axe 3 du Plan Stratégique de la Cour : « image et rayonnement de la Cour des Comptes peu reluisante ». La rencontre pour harmoniser la vision, les objectifs et les actions en vue de leur prise en compte dans la Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes ;

- une séance de travail qui a consisté à consulter le cadre juridique de la Cour en vue de faire l'état des lieux de l'Implication des Parties Prenantes ;
- une séance de travail avec les Assistants Administratifs de la Cour pour s'informer et recueillir des données sur la contribution de la Cour au Plan de Développement National (PND) en cours d'élaboration ;
- des séances de travail interne pour analyser les parties prenantes identifiées en termes de contribution, de légitimité, de volonté, d'influence et de nécessité d'implication ;
- des questionnaires ont été adressés à certains médias et organisations de la société civile. A la réception des questionnaires, le bureau du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a demandé une audience auprès du Premier Président de la Cour pour comprendre l'objectif visé par la Cour à travers cette stratégie. Certains membres de l'équipe de l'élaboration de la stratégie ont pris part à cette rencontre. Les questionnaires remplis sont joints en annexe.

Ces rencontres ont facilité la compréhension de l'environnement de la Cour, l'analyse SWOT, l'Etat des lieux de l'Implication des parties prenantes et la cartographie des parties prenantes.

2.1/ Etat des lieux de l'implication des parties prenantes

La loi fondamentale de l'Etat Togolais et les lois organiques qui régissent l'organisation et le fonctionnement de la Cour des Comptes ont défini les parties prenantes internes et externes institutionnelles, ainsi que la nature des relations que la Cour doit entretenir avec elles.

2.1.1/Parties prenantes avec lesquelles la Cour a instauré un dialogue

Les parties prenantes avec lesquelles la Cour des comptes du Togo a instauré un dialogue sont : les parties prenantes internes (le cabinet, la conférence des présidents et du procureur général, le parquet, les trois chambres, le secrétariat général, le personnel administratif et technique), le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire, les entités

contrôlés, les partenaires techniques et financiers, les médias, les organismes professionnels et universitaires.

2.1.2/ Mécanismes actuellement utilisés par la Cour dans l'implication des parties prenantes

Le tableau suivant décrit les mécanismes actuellement utilisés par la Cour dans l'implication des parties prenantes identifiées.

Tableau 1/ Mécanismes actuels d'implication des parties prenantes

N°	Parties prenantes	Mécanismes actuellement utilisés par la Cour dans l'implication des parties prenantes
1	Les composantes de la Cour (le Cabinet, la Conférence des Présidents et du PG, le parquet, les 3 chambres, le Secrétariat Général, le personnel administratif et technique)	-Organisation des Plénières, des réunions, élaboration et exécution du plan de travail annuel (PTA).
2	Le pouvoir Exécutif	-Transmission de rapports de contrôle et annuel, des référés du PP ; -Observation sur le projet de loi de règlement ; -Assistance au Gouvernement.
3	Le pouvoir Législatif	-Transmission de rapport annuel ; -Transmission du rapport sur l'exécution de la loi de finances accompagné de la déclaration générale de conformité ; -Assistance au Parlement.
4	Le pouvoir Judiciaire	-Saisine du Ministre de la Justice en cas de découverte d'infraction pénale
5	Les entités contrôlées	-Réunions d'échanges lors des contrôles ; échange de courriers, appels téléphoniques ; -Transmission de rapports provisoires pour la contradiction ; -Missions d'information et de sensibilisation -Suivi de la mise en œuvre des recommandations.

6	Les Partenaires Techniques et financiers	-Organisation et participations aux réunions techniques et aux formations.
7	Les médias	-Demande de couverture médiatique ; -Diffusion de communiqué de presse ; -Diffusion des rapports et des référés sur le site web, www.courdescomptes.tg
8	Les organismes professionnels et universitaires	-Demande d'expertise lors des missions de contrôle.

2.1.3/ Implication des parties prenantes

La Cour collabore avec ses parties prenantes à trois niveaux d'implication.

- ✓ D'abord, elle collabore avec les parties prenantes dans le respect des normes imposées par son cadre juridique, notamment :
 - la communication du Rapport sur l'Exécution de la Loi de Finances (RELF) au Parlement.
 - l'envoi de rapports d'audit à l'Exécutif, au Parlement, aux entités contrôlées, aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF), etc.
- ✓ Ensuite, elle diffuse tous ses rapports et toutes autres informations liées à son fonctionnement et à ses missions sur Internet par son site **www.courdescomptes.tg**, afin de mieux informer ses parties prenantes et pour atteindre un large public. Dans sa stratégie de communication, la Cour envoie des communiqués de presse aux organes de presse et demande la couverture médiatique de certaines de ses activités.
- ✓ Enfin, la Cour a des échanges inter actifs avec les entités contrôlées dans le cadre de la contradiction.

Tableau 2/ L'analyse des différents niveaux d'implication des parties prenantes à l'initiative de la Cour des Comptes du Togo

N°	Parties prenantes	Niveau d'Implication	Justification / illustration	Observation / Commentaire
1	Les Composantes de la Cour (le Cabinet, la Conférence des Présidents et du PG, le Parquet, les 3 chambres, le	Implication restreinte	Le travail de la Cour se fait dans le respect de la loi organique et du statut des magistrats de la Cour	La non organisation de réunions périodiques restreint l'implication de certaine composante de la Cour
			Notes d'information	Il n'existe pas de

	Secrétariat Général, le personnel administratif et technique	Information (à sens unique)	Tableau d’affichage Un site web	boîte à suggestion pour recueillir le feedback
		Communication	Conférence des Présidents et du PG Séances Plénières Réunion des Chambres	Ces séances donnent lieu à des débats intenses et animés
2	Le pouvoir Exécutif	Implication restreinte	Transmission des rapports de contrôle et du rapport public conformément à la loi organique	C’est une transmission sans dialogue
		Information (à sens unique)	Envoi de courriers avec décharge, Un site web www.courdescomptes.tg sur lequel les rapports et les activités de la Cour sont diffusés	L’information va de l’émetteur au récepteur sans un retour
		Communication	Echanges inter actifs, discussions par téléphone, Envoi de mail avec réponse et accusé de réception	Echange caractérisé par un dialogue
		Collaboration active	Contrôle de l’exécution du budget par la production du RELF	Existence d’un cadre permanent de concertation
3	Le pouvoir législatif	Implication restreinte	Transmission des rapports de contrôle, rapport public conformément à la loi organique	C’est une transmission sans dialogue
		Information (à sens unique)	Envoi de courriers avec décharge Un site web www.courdescomptes.tg sur lequel les rapports et les activités de la Cour sont diffusés	L’information va de l’émetteur au récepteur sans un retour
		Communication	Réunions avec la commission des finances Echanges inter actifs	Echange sur le budget exécuté et éclaircissement sur certains aspects du budget

4	Le pouvoir Judiciaire	Implication restreinte	Non opérationnalisation du contrôle juridictionnel	Le contrôle juridictionnel effectif permettra une collaboration active
		Information (à sens unique)	Un site web www.courdescomptes.tg sur lequel les rapports et les activités de la Cour sont diffusés	L'information va de l'émetteur au récepteur sans un retour
5	Les entités contrôlées	Implication restreinte	Transmission des rapports définitifs de contrôle, des lettres d'information conformément à la loi organique	Transmission sans dialogue
		Information (à sens unique)	Un site web www.courdescomptes.tg sur lequel les rapports et les activités de la Cour sont diffusés	L'information va de l'émetteur au récepteur sans un retour
		Communication	Echanges inter actifs au moment du contrôle, dans le cadre de la contradiction et échange de courriers de demande d'éclaircissement	Un dialogue est instauré lors de ces échanges.
6	Les PTF	Information (à sens unique)	Un site web www.courdescomptes.tg sur lequel les rapports et les activités de la Cour sont diffusés	L'information va de l'émetteur au récepteur sans un retour
		Communication	Réunions techniques	Les réunions avec les partenaires sont souvent organisées
		Collaboration active	Signature de conventions, participations aux conférences et aux programmes de formation	Un cadre de coopération existe pour la mise en œuvre des programmes et projets.
7	Les médias	Implication restreinte	Envoi de Communiqué de presse publié dans le quotidien national Togo-presse Demande de Couverture médiatique des activités de la Cour	Une faible présence de la Cour sur les médias

		Information (à sens unique)	Un site web www.courdescomptes.tg sur lequel les rapports et les activités de la Cour sont diffusés	L'information va de l'émetteur au récepteur sans un retour
8	Les organismes professionnels et universitaires	Implication restreinte	Demande d'expertise conformément à la loi organique	Ils sont faiblement sollicités compte tenu des audits réalisés jusqu'à présent.
		Information (à sens unique)	Un site web www.courdescomptes.tg sur lequel les rapports et les activités de la Cour sont diffusés	L'information va de l'émetteur au récepteur sans un retour
		Communication	Réunions techniques et Echanges inter actifs par téléphone et par mail	Un dialogue est instauré lorsqu'ils sont sollicités
		Collaboration active	Participation active à travers leur expertise aux travaux de la Cour	Un cadre de travail est instauré.

Les différents niveaux d'implication se comprennent :

- Implication restreinte ou limitée : la collaboration avec la partie prenante se limite à ce qu'impose le cadre juridique de la Cour.
- Information à sens unique : utilisation de dispositifs de communication disponibles afin de mieux informer les parties prenantes des résultats des audits.
- Communication ou information à double sens : la Cour s'efforce non seulement d'informer ses parties prenantes mais aussi de recueillir leurs éclairages par des mécanismes de communication à double sens.
- Collaboration active : stade plus avancé, la Cour collabore activement avec les parties prenantes notamment en les impliquant dans la réalisation des audits.

2.2/ Comprendre l'environnement de la Cour

a) Les parties prenantes actuelles de la Cour

Les parties prenantes avec lesquelles la Cour inter agit sont définies dans les textes légaux et réglementaires régissant la Cour. Le tableau 3 liste ces parties prenantes selon les différents aspects de l'environnement de la Cour.

Tableau 3/ Classement des parties prenantes actuelles de la Cour entre les différentes dimensions de son environnement

N°	Parties Prenantes Internes	Parties Prenantes Externes Institutionnelles
1	Le Cabinet	Le pouvoir Exécutif
2	Le Parquet	Le pouvoir législatif
3	Les trois chambres	Le pouvoir judiciaire
4	Les magistrats	Les Entités contrôlées
5	Le Secrétariat Général	PTF
6	Le greffe	Les médias
7	Les Assistants de vérification	Les organismes professionnels et universitaires
8	Le personnel administratif et technique	

b) Les parties prenantes à impliquer à l'avenir par la Cour

Les parties prenantes que la Cour doit impliquer à l'avenir font partie de son environnement externe non institutionnel. L'implication de ces parties prenantes pourra apporter de la valeur ajoutée aux travaux de la Cour. Le tableau 4 présente ces parties prenantes selon leur dimension et l'importance de leur implication.

Tableau 4/ Autres parties prenantes que la Cour doit impliquer à l'avenir :

N°	Nom de la partie prenante	Dimension correspondante dans l'environnement de la Cour	Pourquoi la Cour des Comptes du Togo doit-elle impliquer cette partie prenante
1	Les Organisations de la Société Civile	Non institutionnel, externe	Leur veille citoyenne peut être une opportunité pour la Cour
3	ISC sœurs	Non institutionnel, externe	Echanges bilatéraux

III / Résultats de l'analyse de l'environnement de la Cour des comptes du Togo (analyse SWOT)

L'analyse SWOT de la Cour des comptes du Togo a révélé un certain nombre de forces, de faiblesses, d'opportunités et de menaces. Cet outil permet d'évaluer à quel stade la Cour se situe dans le processus d'implication des parties prenantes. Au-delà des données recueillies dans la compréhension de l'environnement de la Cour, l'équipe a eu recours au travail de Monsieur AKOMAKLO Ahossou, Magistrat, Conseiller Référendaire à la Cour des comptes du Togo, facilitateur au programme des ISSAI. Travail réalisé dans le cadre de l'évaluation de la conformité des pratiques de la cour aux normes ISSAI (programme 3 de IDI). Il ressort de cette analyse que la Cour, dans son environnement interne, bénéficie de certaines forces permettant de renforcer son indépendance et sa crédibilité, rencontre des faiblesses qu'il faudrait atténuer par des actions futures. L'environnement externe offre un certain nombre d'opportunités à la Cour. Le tableau 5 retrace cette analyse SWOT.

Tableau 5/ Analyse SWOT

Parties prenantes	Forces	Faiblesses
Les composantes de la Cour	La Cour des Comptes est créée par la Constitution de 1992 consacrant la Quatrième République du Togo	Le système de désignation et de renouvellement des magistrats de la Cour ne garantissent pas la pleine indépendance des magistrats
	L'indépendance fonctionnelle de la Cour est précisée par la loi Organique N° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes du Togo et par loi organique n°2009-003 du 15 avril 2009 portant statut des magistrats	Contradiction dans les textes qui régissent la Cour : loi 98/014 du 10 juillet 1998 qui pose le principe de mandat alors que la loi portant statut des magistrats de 2009 préconise une carrière
	La Cour est libre de décider l'objet et le calendrier de l'audit, rien ne l'empêche de publier ses constatations	Absence d'un code de déontologie propre à la cour (dispositions d'ordre déontologique dispersées ça et là à travers les textes qui régissent la Cour

	Libre décision de ce qu'il faut publier	Absence d'autonomie financière
	Obligation légale de publier les rapports : code de transparence dans la gestion des finances publiques	Insuffisance de ressources humaines
	Ressources humaines de qualité	Les services de la Cour sont dispersés sur trois sites
	Existence d'un site web créé par ordonnance N° 001.17/CC/SG du 4 mai 2017	Absence d'une stratégie de communication
	Nomination d'une équipe pour la gestion administrative du site web par ordonnance N° 002.17/CC/SG du 4 mai 2017	Insuffisance d'outils de communication institutionnelle
	Existence d'une chargée de communication	Faible sensibilisation des parties prenantes sur les travaux de la Cour
	Existence du cadre organisationnel de la Communication de la Cour	Non remplacement des magistrats et Assistants vérificateurs (décès et départ volontaire)
	Certification des comptes de l'ITIE	Absence de logo
Parties prenantes	Opportunités	Menaces
Pouvoir exécutif	Environnement politique favorable	Réduction des ressources financières allouées à la Cour
	Disponibilité des rapports de l'IGE et de l'IGF	
Pouvoir législatif	Veille à la mise en œuvre des observations et recommandations de la Cour sur l'exécution de la loi de finances.	
Entités contrôlés		Risque de corruption des magistrats
PTF	Appui technique et financier des PTF	
	Programme de renforcement des capacités initié par les partenaires techniques	
Médias	Large diffusion des travaux de la Cour	Mauvaise utilisation des rapports et mauvaise interprétation des recommandations par les médias

IV- Cartographie des parties prenantes et analyse des attentes

Des séances de travail organisées par l'équipe de l'élaboration de la stratégie ont permis de répartir les parties prenantes de la Cour entre les différentes catégories, selon qu'il s'agit d'un partenaire stratégique, d'un groupe d'intérêt, d'un groupe de pression, d'un groupe d'opposition ou d'un groupe passif. Elles ont permis également de répartir ces parties prenantes selon leur rôle (informateur, leader d'opinion et décideur) et d'analyser les parties prenantes en termes de contribution, de légitimité, de volonté, d'influence et de nécessité d'implication. Les attentes de la Cour vis-à-vis de chaque partie prenante et les attentes de chaque partie prenante vis-à-vis de la Cour sont consignées dans le tableau 9.

a) Répartition des parties prenantes de la Cour entre les différentes catégories

Les différentes catégories s'entendent comme suit :

- Les **Partenaires stratégiques** soutiennent le travail de la Cour, dans presque tous les cas.
- Les **Groupes d'intérêt** partagent avec la Cour un intérêt commun sur certaines questions.
- Les **Groupes de pression** exercent une pression politique, publique ou médiatique sur la Cour pour que les sujets abordés soient présentés à leur avantage.
- Les **Groupes d'opposition** font systématiquement obstacle aux positions de la Cour pour quelque motif que ce soit.
- Les **Groupes passifs** ne jouent pas de rôle actif, mais ont en commun avec la Cour certaines problématiques pouvant contribuer à l'action militante au niveau public, politique ou médiatique.

Tableau 6/ Répartition des parties prenantes de la Cour entre les différentes catégories

Partenaire Stratégique	Groupe d'Intérêt	Groupe de Pression	Groupe d'opposition	Groupe passif
Le pouvoir Exécutif	Le pouvoir Exécutif	Les médias	Les Organisations de la Société Civile	Les Organisations de la Société Civile
Les composantes de la Cour (Cabinet, Parquet, Les magistrats, Secrétariat Général, Greffe, Assistants de Vérification, personnel administratif et technique)	Le pouvoir Législatif	Les Organisations de la Société Civile	Les médias	Les médias non conventionnels
	Le pouvoir Judiciaire			
	Les entités contrôlées			
	Les Partenaires Techniques et Financiers			
	Les médias			
	Les organismes professionnels et universitaires			

Les partenaires techniques et financiers (PTF) de la Cour partagent les mêmes intérêts que la Cour. La Cour mènera des actions qui, à terme, permettront de faire de ces PTF des partenaires stratégiques c'est-à-dire qui accompagnent la Cour dans presque tous les domaines. Dans le tableau 6, les organisations de la société civile (OSC) ne jouent pas de rôle actif par rapport à la Cour actuellement. Il s'agira pour la Cour de tout mettre en œuvre pour faire de ces OSC des groupes d'intérêt ou de pression.

b) Rôle des parties prenantes de la Cour

Le rôle des parties prenantes se comprend comme suit :

- **Informateurs** : communiquent l'information aux autres ;
- **Leaders d'opinion** : communiquent l'information aux autres et leur fournissent une interprétation de son contenu ;
- **Décideurs** : ils communiquent l'information et fournissent une interprétation à d'autres personnes ou groupes, mais orientent également leur décision d'accepter ou de refuser

Tableau 7/ Rôle des parties prenantes de la Cour

INFORMATEUR	LEADER D'OPINION	DECIDEUR
Le pouvoir Exécutif	Le pouvoir Exécutif	Le pouvoir Exécutif
Les entités contrôlées	Le pouvoir Législatif	Le pouvoir Législatif
Les médias	Les médias	Le pouvoir judiciaire
	Les Partenaires Techniques et Financiers	Le Cabinet, le Parquet, le Secrétariat Général de la Cour
Les Organismes professionnels et universitaires	Les Organismes professionnels et universitaires	Les entités contrôlées
Les Organisations de la Société Civile	Les Organisations de la Société Civile	Les Partenaires Techniques et Financiers
Les composantes de la Cour (Cabinet, Parquet, Les magistrats, Secrétariat Général, Greffe, Assistants de Vérification, personnel administratif et technique)	Les composantes de la Cour (Cabinet, Parquet, Les magistrats, Secrétariat Général, Greffe, Assistants de Vérification, personnel administratif et technique)	

Pour le moment la Cour n'entretient pas de relation formelle avec les organisations de la société civile. Il est nécessaire qu'elle mette en place un mécanisme permettant d'impliquer les OSC pour qu'elles puissent jouer leur rôle de leader d'opinion car à l'intérieur du pays, dans les régions, elles auront à communiquer et à fournir une interprétation des travaux de la cour aux populations rurales.

c) Analyse des parties prenantes identifiées en termes de contribution, de légitimité, de volonté, d'influence et de nécessité d'implication

Les termes utilisés sont compris comme suit :

- **Contribution (valeur) :** La partie prenante possède des informations ou une expertise de la problématique, un conseil, susceptibles d'aider la Cour des comptes
- **Légitimité :** La partie prenante est légitime à demander son implication
- **Volonté d'implication :** La partie prenante souhaite réellement s'impliquer
- **Influence :** La partie prenante possède une réelle influence
- **Nécessité de l'implication :** Si elle n'était pas intégrée au processus d'implication, cette partie prenante pourrait délégitimer le travail de la Cour ou lui faire obstacle ?

Tableau 8/ Analyse des parties prenantes identifiées en termes de contribution, de légitimité, de volonté, d'influence et de nécessité d'implication.

Parties prenantes	Contribution	Légitimité	Volonté	Influence	Nécessité d'implication
Le pouvoir Exécutif	Elevée	Elevée	Elevée	Elevée	Elevée
Le pouvoir Législatif	Elevée	Elevée	Elevée	Elevée	Elevée
Le pouvoir judiciaire	Elevée	Elevée	Faible	Faible	Elevée
Les Entités contrôlées	Elevée	Elevée	Moyenne	Moyenne	Elevée
Les médias	moyenne	Elevée	Moyenne	Moyenne	Elevée
Les Organismes professionnels et universitaires	Moyenne	Elevée	moyenne	Moyenne	Elevée
Les Organisations de la Société Civile	Faible	Moyenne	Moyenne	Faible	Moyenne

Partenaires Techniques et Financiers	Elevée	Elevée	Moyenne	Moyenne	Elevée
Les composantes de la Cour (Cabinet, Parquet, Les magistrats, Secrétariat Général, Greffes, Assistants de Vérification, personnel administratif et technique)	Elevée	Elevée	Elevée	Elevée	Elevée

L'indicateur élevé, moyenne ou faible pour chaque partie prenante, est donné selon l'importance que chacune pourrait avoir dans les stratégies d'implication mises en place par la Cour. Dans le tableau on remarque que le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et les composantes de la Cour ont une contribution, une légitimité, une volonté, et une influence élevées parce qu'ils contribuent fortement à l'atteinte de l'objectif de la Cour d'où la nécessité élevée de leur implication.

S'agissant du pouvoir judiciaire la volonté et l'influence sont faibles. Avec le contrôle juridictionnel qui débute, la Cour va mettre en place des mécanismes pour la forte implication du pouvoir judiciaire. Le pouvoir judiciaire statue sur le pourvoi en cassation des arrêts rendus pour vice de forme, incompétence ou violation de la loi; et c'est devant lui que sont déferées les opérations constitutives de crimes ou délits

Tableau 9/ Les attentes de la Cour vis-à-vis de chaque partie prenante et les attentes de chaque partie prenante vis-à-vis de la Cour

Partie prenante	Attentes de la Cour vis-à-vis des parties prenantes	Attentes des parties prenantes vis-à-vis de la Cour
Le pouvoir Exécutif	- Volonté politique - Mise à disposition des moyens matériels et financiers - La mise en œuvre des recommandations issues des rapports d'audits et la prise en comptes des contributions éventuelles en vue d'améliorer la gestion des finances publiques - Le respect et la promotion de l'indépendance de l'ISC - Faciliter l'accès à l'information - La bonne compréhension du rôle d'une ISC et les objectifs de l'audit	- La production de rapports de qualité - La production d'informations fiables et pertinentes sur la gestion des finances publiques (conformité et performance) - La réalisation des audits dans les règles - La transparence et l'exemplarité aux plans professionnel, financier - La communication des informations sur les risques auxquels font face les entités publiques dans la gestion des finances publiques
Le pouvoir Législatif	- Dotation de budget conséquent - Suivi de la mise en œuvre des recommandations faites suite au rapport sur l'exécution de loi de finances (RELF)	- Respect des délais prescrits dans la production de rapports - Assistance pour certaines études de finances et de comptabilités publiques
Le pouvoir Judiciaire	- Instruction au pénal des dossiers transmis	- Bonne documentation des dossiers transmis
Les Entités contrôlées	- Facile accès à l'information - Mise à la disposition de la Cour de toute la documentation nécessaire - Production des documents exigés dans les formes et dans les délais prescrits (légaux et réglementaires)	- Objectivité dans les observations contenues dans les rapports - Professionnalisme dans le contrôle - Pertinence des recommandations - Professionnalisme et respect de

	- Bonne collaboration à toutes les phases de l'audit - Amélioration des contrôles internes et une bonne utilisation des ressources - Mise en œuvre des recommandations	la déontologie lors des audits
Les Médias	- Large diffusion des informations - Objectivité et neutralité dans le traitement des informations issues de la Cour - Une meilleure connaissance de la Cour et de son fonctionnement	- Mise à leur disposition des informations et des outils institutionnelles de communication de la Cour - Une franche collaboration avec la Cour - Mise en place d'un mécanisme de concertation permanente
Les Organismes professionnels et universitaires	- Une expertise de qualité - Le respect de la déontologie de la Cour	- Une franche collaboration
Les Partenaires Techniques et Financiers	- Appui technique et financier - Accompagnement efficace	- Production de rapport de qualité - Ouverture des contrôles juridictionnels - Production des arrêts - Bonne utilisation des ressources mises à disposition
Les composantes de la Cour (Cabinet, Parquet, Les magistrats, Secrétariat Général, Greffe, Assistants de Vérification, personnel administratif et technique)	- Franche collaboration - Diligence dans les travaux - Professionnalisme - Respect de la déontologie	- Bel encadrement - Motivation du personnel

V / Analyse du processus de communication de la Cour des Comptes du Togo

L'analyse du processus de communication a été faite à partir des principes de base de la communication à savoir : qui fait quoi, à qui, quand, comment, et pour quel effet. Elle dégage clairement l'analyse des responsabilités, du contenu des messages, des canaux de communication et du public cible. Cette analyse a été complétée par le tableau sur l'organisation mise en place par la Cour pour l'implication des parties prenantes.

Tableau 10/ Analyse du processus de communication de la Cour par parties prenantes

Qui	Dit quoi	Comment	À qui	Pourquoi
Les composantes de la Cour des Comptes				
Le Premier Président	Informations diverses relatives à: *La formation des auditeurs *L'organisation du travail de la Cour *La sanction disciplinaire *L'octroi d'avantage *L'organisation du travail de la Cour	Ordonnances et notes de service transmises par courrier interne	Toutes les composantes de la Cour	A titre d'information Pour instruction Pour attribution A toutes fins utiles
Le pouvoir Exécutif				
Le Premier Président	Vulgarisation et diffusion des constats et recommandations d'audits	*Rapport transmis par courrier *Réunion *Rapport provisoire	PR, PM, Ministres	Exigence de la loi Pour disposition à prendre
Le Premier Président	Prise de texte pour rappeler à l'ordre une entité	référé	Ministres	Pour rendre l'entité performante
Le Premier Président	Suivi de l'application des sanctions	Lettre transmise par courrier	PR, PM,	Pour disposition à prendre
Le pouvoir Législatif				
Le Premier Président	Transmission des rapports d'exécution de loi de finances (RELF)	Rapports transmis par courrier avec accusé de réception	PA	Exigence de la loi Pour suivi et mise en oeuvre des recommandations

				Pour disposition à prendre pour le vote du budget
Le Premier Président	Transmission du rapport public	Rapport public transmis main à main	PA	Exigence de la loi Pour information et disposition à prendre
Les entités contrôlées				
Le Premier Président	Transmission de lettre de notification d'ouverture de contrôle	Lettre transmise par voie postale et/ou par courrier administratif avec accusé de réception	A l'ordonnateur, Au comptable public Au président du conseil d'administration	Information et disposition à prendre
Le Premier Président	Transmission du rapport définitif	Rapport définitif transmis par voie postale et/ou par courrier administratif avec accusé de réception	A l'ordonnateur, Au comptable public Au président du conseil d'administration	Pour besoin de communication et de mise en oeuvre des recommandations
Les Présidents de chambres	* constitution des équipes de missions d'audit *Transmission du rapport provisoire	Rapport transmis par voie postale et/ou par courrier administratif avec accusé de réception	A l'ordonnateur, Au comptable public Au président du conseil d'administration	Pour la contradiction
L'ordonnateur, Le comptable public Le Président du conseil d'administration	Formulation d'observations sur le rapport provisoire	Observations transmises par voie postale et/ou par courrier administratif avec accusé de réception	Aux Présidents de chambres	Pour analyse et prise en compte éventuelle de leurs observations
Le Payeur Général du Trésor, L'Agent Comptable Central du Trésor, Le Receveur Général du Trésor Les Comptables publics	Transmission des comptes de gestions et des pièces justificatives	Comptes transmis lors de séances de réception des documents exigés	Le greffe central	Vérification de la mise en état d'examen des comptes

Les médias				
Le Premier Président	Couverture médiatique	Demande de couverture par courrier administratif avec accusé de reception	-Au Ministre de la Communication (médias publics) -Directeurs généraux des organes de médias privés	Pour couverture médiatique
Le Premier Président	Communiqué	Communiqué envoyé par courrier administratif avec accusé de reception	Aux organes de médias et presse publics (Togo-presse, radio Lomé, TVT)	Pour diffusion
Les responsables de médias	Interview, émission ou informations sur la Cour	Interview, émission ou information sur la Cour sollicité par demande d'audience	Au PP Aux Présidents de Chambres Au SG	Recherche d'informations aux fins d'exploitation et publication
les partenaires techniques et financiers				
Le Premier Président	Appui technique et financier	Appui technique et financier sollicité à travers des conventions , des rencontres d'échanges bilatéraux et par courrier administratif avec accusé de reception	Au représentant du PTF concerné	Pour appui technique et financier
Le Représentant du PTF au Togo	Informations sur le fonctionnement de la Cour	Informations demandées par courrier administratif avec accusé de reception	Au PP	Pour toutes fins utiles
Les organismes professionnels et universitaires				
Le Premier Président	Expertise	Expertise sollicitée par courrier administratif avec accusé de reception	Aux Ministres aux Présidents de Universités et aux responsables d'institutions concernées	Pour expertise

Tableau 11/ Organisation mise en place par la Cour pour l'implication des parties prenantes

N°	Mécanisme existant	Responsabilité
1	Cadre de collaboration permanente (tout est régi par les dispositions de la loi organique portant organisation et fonctionnement de 1998)	PP / SG / Présidents de chambre
2	Relations bilatérales (la Cour noue des relations avec les Cours Sœurs et toute autre partie prenante non institutionnelle pouvant l'aider à atteindre ses objectifs)	PP / SG / Présidents de chambre
3	Mise en place et animation d'un réseau d'hommes de médias	SG / Chargée de communication
4	Echange et partage de documents lors des ateliers	SG / Assistants Administratifs
5	Edition de brochures de la Cour des Comptes (Loi organique portant organisation et fonctionnement de 1998, loi organique portant Statut des Magistrats de 2009), en vente à EDITOGO	SG / Chargée de communication
6	Création d'un site web de la Cour animé et mis à jour	SG / Chargée de communication
7	Manuel de procédure à l'usage des juridictions financières de l'UEMOA	SG / Présidents de chambre

VI/ Options stratégiques pour chacune des parties prenantes ciblées

L'option stratégique de la Cour pour chacune des parties prenantes se décline suivant six (6) indicateurs :

- 1/ La position de la Partie Prenante dans l'environnement de la Cour (environnement institutionnel, environnement non institutionnel, environnement interne) ;
- 2/ Le type de partie prenante (Partenaire stratégique, Groupe d'intérêt, Groupe de pression, Groupe d'opposition, Groupe passif) ;
- 3/ Le rôle en tant que partie prenante (Informateur, Leader d'opinion ou décideur) ;
- 4/ La priorité de la partie prenante pour la Cour : 1 (élevée), 2 (moyenne) ou 3 (faible);
- 5/ La responsabilité au sein de la Cour d'après l'analyse de la communication interne
- 6/ La stratégie associée à l'implication (approcher, impliquer ou positionner)

Tableau 12/ Options stratégiques /le pouvoir Exécutif

Position dans l'environnement de la Cour	Type de partie prenante	Rôle en tant que partie prenante	Priorité pour la Cour	Responsabilité au sein de la Cour	Stratégie associée
Environnement externe institutionnel	Partenaire stratégique	Décideur	L'implication de l'exécutif est en priorité 1	Le Premier Président	Impliquer et Positionner pour maintenir et renforcer le cadre de concertation existant
Existence du cadre légal en vertu de l'article 107 de la Constitution de 1992 consacrant la Quatrième République du Togo	Groupe d'intérêt	Informateur		Les Présidents de chambre	
Aux termes des Articles 10, 14, 31 et 32 de la Loi Organique N° 98-014 du 10 juillet 1998 portant	Met à la disposition de la Cour des ressources financières	Détermine le montant des crédits alloués à la Cour	Exigence Constitutionnelle et légale	Le Secrétaire général	
	Destinataire des travaux de la Cour	Décidé de la mise en œuvre des recommandations	Libération des ressources financières et mise en œuvre des recommandations		
	Partage le même intérêt dans la	Met à la			

organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes du Togo Aux termes de l'article 43 de la Loi N° 2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques	bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques	disposition de la Cour des informations sur les réalisations et l'exécution des comptes budgétaires			
---	--	---	--	--	--

Tableau 13/ Options stratégiques /Le pouvoir Législatif

Position dans l'environnement de la Cour	Type de partie prenante	Rôle en tant que partie prenante	Priorité pour la Cour	Responsabilité au sein de la Cour	Stratégie associée
Environnement externe institutionnel Existence du cadre légal en vertu de l'article 107 de la Constitution de 1992 consacrant la quatrième République du Togo Aux termes des Articles 10, 14, 31 et 32 de la Loi Organique N° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes du Togo Aux termes de l'article 43 de la Loi N° 2014-009	Groupe stratégique Groupe d'intérêt Groupe de pression Le pouvoir législatif actuel est intéressé par le travail de l'ISC Il joue un rôle essentiel en tant que groupe de pression. Il vote le budget de la Cour. Il veille à la mise en œuvre des	Leader d'opinion car il est le représentant légitime du peuple Décideur car il s'appuie sur le RELF et le PLR pour voter le budget	L'implication du pouvoir législatif est en priorité 1 car il est un partenaire stratégique de la Cour son appui permet à la Cour de gagner en légitimité et en confiance	Le Premier Président Les Présidents de chambre Le Secrétaire général	Approcher, impliquer et positionner Le pouvoir législatif travaille avec la Cour. Des efforts doivent être faits pour finaliser leur cadre de concertation

du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques	observations et recommandations de la Cour sur l'exécution de la loi de finances. Le pouvoir législatif pourrait également aider la Cour à renforcer son indépendance à travers le vote d'une loi.				
---	--	--	--	--	--

Tableau 14/ Options stratégiques /Le pouvoir Judiciaire

Position dans l'environnement de la Cour	Type de partie prenante	Rôle en tant que partie prenante	Priorité pour la Cour	Responsabilité au sein de la Cour	Stratégie associée
Environnement externe institutionnel Existence du cadre légal aux termes des Articles 23 et 87 de la Loi Organique N° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes du Togo	Groupe d'intérêt Le pouvoir judiciaire instruira au pénal les dossiers dont il sera saisi Le pouvoir judiciaire pourrait également aider la Cour à renforcer sa crédibilité.	Décideur Le pouvoir judiciaire rendra une décision qui inculpe ou disculpe le comptable malhonnête	L'implication du pouvoir judiciaire est en priorité 2 Saisine du pouvoir judiciaire son appui permet à la Cour de gagner en crédibilité et en confiance	Le Premier Président Le Procureur Général	Approcher, impliquer et positionner Les opérations constitutives de crimes et délits sont déferées au pouvoir judiciaire Le pouvoir judiciaire statut sur le pourvoi en cassation des comptes révélés défaillants.

Tableau 15/ Options stratégiques /Les Entités contrôlées

Position dans l'environnement de la Cour	Type de partie prenante	Rôle en tant que partie prenante	Priorité pour la Cour	Responsabilité au sein de la Cour	Stratégie associée
Environnement externe institutionnel Existence du cadre légal en vertu de l'article 107 de la Constitution de 1992 consacrant la quatrième République du Togo Existence du cadre légal aux termes des Articles 3, 11 à 13 et 70 à 76 de la Loi Organique N° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes du Togo	Groupe d'intérêt Les Entités contrôlées partagent les mêmes intérêts que la Cour, elles sont destinataires des travaux et mettent en œuvre les recommandations.	Décideur Informateur Les conseils d'administration décident de la mise en œuvre des recommandations et donnent des orientations en fonction des recommandations de la Cour. Les Entités contrôlées mettent à la disposition de la Cour des informations et les documents dont elle a besoins pour son travail.	L'implication des Entités contrôlées est en priorité 1 L'implication des Entités contrôlées est une priorité pour la Cour car elles sont sa raison d'être ; une exigence légale Elles mettent en œuvre les recommandations de la Cour Elles facilitent l'accès à l'information, Elles sont actrices dans l'amélioration du système de contrôle interne et la bonne utilisation des ressources	Le Premier Président Les Présidents de chambres Le rapporteur de l'équipe de contrôle	Impliquer et Positionner Pour une prise de conscience du besoin de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques

Tableau 16/ Options stratégiques /Les PTF

Position dans l'environnement de la Cour	Type de partie prenante	Rôle en tant que partie prenante	Priorité pour la Cour	Responsabilité au sein de la Cour	Stratégie associée
Environnement externe institutionnel Dans le cadre d'une convention global de partenariat entre l'Etat Togolais et les PTF Au nom de la transparence des travaux de la Cour	Groupe d'intérêt Les PTF partagent les intérêts que la Cour dans l'objectif de l'assainissement des finances publiques et la lutte contre la corruption Les PTF aident également la Cour à renforcer ses capacités.	Décideur Les PTF apportent un soutien technique et financier à la Cour des Comptes	L'implication des PTF est en priorité 2 L'appui des PTF permet à la Cour de gagner en professionnalisme, en efficacité et en performante	Le Premier Président Le Procureur Général	impliquer et positionner Pour instaurer une confiance dans le cadre du partenariat et bénéficier des appuis techniques et financiers.

Tableau 17/ Options stratégiques /Les organismes professionnels et Universitaires

Position dans l'environnement de la Cour	Type de partie prenante	Rôle en tant que partie prenante	Priorité pour la Cour	Responsabilité au sein de la Cour	Stratégie associée
Environnement externe institutionnel Existence du cadre légal aux termes des Articles 37 de la Loi Organique N° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement	Groupe d'intérêt Les organismes professionnels et Universitaires partagent le même intérêt dans l'assainissement des	Informateur Les Organismes professionnels et Universitaires apportent des informations techniques et professionnelles à la Cour des Comptes	L'implication des Organismes professionnels et Universitaires est en priorité 2 L'appui des Organismes professionnels et Universitaires	Le Premier Président	impliquer et positionner. Pour instaurer un cadre de coopération Technique pour bénéficier des expertises pour une meilleure

de la Cour des Comptes du Togo	finances publiques par leur expertise		permet à la Cour d'améliorer la qualité de certains de ses travaux.		qualité des travaux de la Cour.
--------------------------------	---------------------------------------	--	---	--	---------------------------------

Tableau 18/ Options stratégiques /Les médias

Position dans l'environnement de la Cour	Type de partie prenante	Rôle en tant que partie prenante	Priorité pour la Cour	Responsabilité au sein de la Cour	Stratégie associée
Environnement externe institutionnel Aux termes de l'article 43 de la Loi N° 2014-009 du 11 juin 2014 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques	Groupe d'intérêt Groupe de pression Les medias en tant que quatrième pouvoir sont intéressés par le travail de l'ISC et jouent un rôle essentiel en tant que groupe de pression par la publication, la diffusion des travaux de la Cour. Le traitement que les médias font des travaux de la Cour lui permette d'acquérir une visibilité, une crédibilité et une bonne réputation vis-à-vis de l'opinion publique	Informateur Leader d'opinion Les medias diffusent l'information de la Cour. Ils transmettent des informations à la Cour à travers certaines publications Ils éduquent et sensibilisent le public à travers leurs analyses, commentaires et interprétations des faits et des informations	L'implication des médias est en Priorité 2 L'implication des médias par la Cour est légitime, ils sont le quatrième pouvoir. Son influence peut entacher la crédibilité de la Cour et la confiance des autres parties prenantes vis-à-vis de la Cour	Le Premier Président Les Présidents de chambres Le Secrétaire général Le chargé de la communication	impliquer et positionner Pour mieux connaître la Cour et faire passer ses messages avec précision et objectivité. Sensibiliser l'opinion publique sur les objectifs de la Cour.

Tableau 19/ Options stratégiques /Les composantes de la Cour (Cabinet, Parquet, Les magistrats, Secrétariat Général, Greffe, Assistants de Vérification, personnel administratif et technique)

Position dans l'environnement de la Cour	Type de partie prenante	Rôle en tant que partie prenante	Priorité pour la Cour	Responsabilité au sein de la Cour	Stratégie associée
Environnement interne institutionnel Existence du cadre légal en vertu de l'article 108 de la Constitution de 1992 consacrant la quatrième République du Togo Aux termes des Articles 1, 3, 26 et 108 de la Loi Organique N° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la Cour des Comptes du Togo	Partenaire stratégique Groupe d'intérêt Les composantes de la Cour soutiennent le travail de la Cour dans presque tous les cas et partagent tous un intérêt commun.	Décideur Informateur Les hautes hiérarchie de la Cour formulent les orientations stratégiques et décident des informations à diffuser. Les composantes de la Cour communiquent les informations et les décisions de la Cour et font des observations et recommandations à d'autres groupes.	L'implication des composantes de la Cour est en priorité 1 Ils constituent le pilier du travail de la Cour. Leur professionnalisme permet à la Cour d'atteindre ses objectifs et d'être performante. Ils défendent les valeurs et la réputation de la Cour.	Le Premier Président Le Procureur Général Les Présidents de chambre Le Secrétaire général	Impliquer et Positionner pour renforcer la cohésion de groupe, le travail d'équipe pour plus de professionnalisme, d'ardeur et d'objectivité dans le travail.

VII / Evolutions nécessaires au niveau de la Cour des comptes

Les données de ce point de la stratégie pour l'implication des parties prenantes sont tirées des faiblesses identifiées lors de l'analyse SWOT et des attentes des composantes de la Cour. La mise en œuvre des actions identifiées permettra à la Cour d'opérer des changements.

Tableau 20/ Actions identifiées pour l'évolution de la Cour

Faiblesses identifiées	Action ou mesure à appliquer
Non opérationnalisation de toutes les divisions prévues par les textes	Prise d'Ordonnances pour l'opérationnalisation et la nomination des responsables des Divisions
Insuffisance de ressources humaines	Recruter le personnel
Inexistence d'un cadre d'échange et d'interaction formel entre les Composantes de la Cour	Appliquer les dispositions des textes organiques de la Cour
	Tenir une réunion de toutes les chambres en début d'année d'exercice pour fixer les objectifs concernant les PTA
	Tenir une réunion de toutes les chambres en fin d'année pour évaluer les PTA
	Mettre en place un dispositif pour le suivi et l'évaluation des activités et recueillir les attentes du personnel magistrat et du personnel administratif et technique de la Cour
	Mettre en place un dispositif de collecte et de sauvegarde des rapports d'activités de chaque composante de la Cour
	Mettre en place les profils et les fiches de postes de tout le personnel de la Cour
	Concevoir un Plan structuré de formation de tout le personnel de la Cour
Inexistence de statut des assistants de vérification	Élaborer et adopter le statut des assistants de vérification
Inexistence du siège de la Cour, structure dispersée sur trois sites.	Demander une dotation conséquente Sensibiliser les autorités
Contradiction entre constitution qui prévoit un mandat pour les magistrats et la loi organique qui prévoit une carrière	Harmoniser les textes
Absence d'autonomie financière de la Cour	Faire le lobbying auprès des pouvoirs Exécutif et Législatif
Absence de logo	Faire réaliser le logo
	Créer un mailing groupe et un répertoire de médias pour la Cour

Insuffisance d'outils de communication institutionnelle	Rééditer la brochure de la Cour compilant la Loi organique n° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la cour des comptes et la Loi organique n° 2009-003 portant statut des magistrats de la cour des comptes.
	Elaborer un guide de lecture des rapports de la Cour des Comptes à distribuer à toutes les parties prenantes, (surtout les médias)
	Confectionner des dépliants, des flyers et des plaquettes sur chaque élément de l'organisation, des attributs, des objectifs, des missions de la Cour des Comptes,
	Réaliser un film institutionnel, (5 ou 10 minutes, génériques de début et de fin inclus), sur DVD ou tout autre support, qui fera office de « carte de visite » de la Cour des Comptes
	Concevoir des spots thématiques sur la Cour
	Editer un bulletin semestriel d'information avec éditorial et des encadrés (gratuit), sur les arrêts pris par la Cour, les recommandations issues des rapports de contrôle. Bulletin qui permet non seulement de diffuser les informations devant être rendues publiques, mais aussi de constituer une mémoire pérenne de la Cour des Comptes,
Faible sensibilisation des parties prenantes sur les travaux de la Cour	Organiser une Audience solennelle en début d'exercice pour présenter le plan de travail annuel (PTA) de la Cour à toutes les parties prenantes avec une couverture médiatique effective
	Organiser une conférence de presse pour présenter le rapport d'activités de la Cour, avec une couverture médiatique
	Organiser un séminaire de formation et de renforcement de capacités, des comptables publics sur la gestion des deniers publics.
	Organiser une table ronde à l'attention des journalistes et hommes de médias sur la Cour et ses travaux
	Organiser un déjeuner ou dîner d'échanges et de partage avec les parties prenantes institutionnelles, les PTF et les OSC sur la mise en place d'une plateforme d'échange
	Organiser une tournée d'informations et de sensibilisation sur la Cour dans les régions du Togo

Signature de l'équipe

Madame TABIOU Dolibe Dorothée
épse IBRAHIMA
Chargée de communication

Monsieur AVINOU Solété
Assistant vérificateur

Monsieur FIATY Yao Hétsu
Secrétaire Général

Réaction de la haute Direction de la Cour des Comptes du Togo

Lorsque nous signions la déclaration d'engagement sur le programme d'implication des parties prenantes le 30 septembre 2015 à Lomé ainsi que la confirmation de cet engagement en décembre 2017, nous y attachons une grande importance.

En effet, pour rappel, en signant cette déclaration, nous étions engagés, entre autres, à :

- désigner une équipe de deux (2) à trois (3) personnes conformément aux critères de sélection retenus pour prendre part au programme de formation et d'élaboration de la stratégie d'implication des parties prenantes des ISC;
- fournir le temps, les ressources financières et les facilités d'accès à l'internet permettant à l'équipe désignée de participer aux ateliers, et la facilitation en ligne pour le développement de la stratégie et son plan d'actions ;
- élaborer la stratégie et le plan d'action d'engagement avec les parties prenantes, et le partager avec le CREFIAF et l'IDI ;
- faire participer l'équipe à la réunion de revue des stratégies et plan d'actions des ISC pour l'engagement avec les parties prenantes.

La contribution des ISC s'exerce à travers leurs activités de contrôle qui sont leur vocation première. Une large diffusion des résultats de leurs contrôles contribue à la satisfaction des besoins d'information de toutes les parties prenantes, qu'ils soient de l'Assemblée nationale, du gouvernement, des médias, ou de la société civile, sur la qualité de la gestion des ressources et les comptes qui en sont faits. Ce sont les mécanismes actuellement utilisés par la Cour dans l'implication des parties prenantes. Mais la qualité du travail fait par l'équipe de développement de la stratégie d'implication des parties prenantes avec les options stratégiques pour chacune de ces parties prenantes ciblées aura plus d'impact sur le travail de notre ISC.

Nous sommes convaincus qu'avec l'aide de nos partenaires, notre volonté et notre détermination à la mise en œuvre de cette stratégie et son plan d'actions aboutiront à la satisfaction des exigences du citoyen en matière de bonne gouvernance et de reddition des comptes, transparente et crédible.

J'approuve formellement ce rapport, en ma qualité de Premier Président de la Cour des comptes du Togo. Il sera transmis à l'IDI pour la prochaine réunion de revue des stratégies et plan d'actions des ISC avant sa mise en œuvre par notre Cour.

**Le Premier Président****Jean Koffi EDOH**

Plan d'actions triennal 2020-2022

Plan d'actions triennal 2020-2022 pour la mise en Œuvre de la Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes de la Cour des Comptes du Togo

Le Pouvoir Exécutif						
Objectif 1 : Mettre en œuvre les recommandations issues des rapports d'audits.						
Stratégies : Impliquer, positionner						
Action	canal/techniques/outils	Ressources	Echéance	Budget	Financement	Risques
Capitaliser les recommandations assurant la gestion saine des Fonds Publics afin de créer de la valeur ajoutée aux travaux	Organiser un séminaire gouvernemental de cadrage sur la finalité des recommandations de la Cour	-Les TDR, -Un comité d'organisation de l'atelier, -Une Salle de réunion, -Le matériel de formation, -La logistique pour la projection PowerPoint, -Un budget.	28 février 2020	3 000 000 F CFA	Budget de la Cour	-Manque de fonds, - indisponibilité de certains membres du gouvernement, -Non inscription dans le PTA de la Cour.
	Organiser un atelier interministériel de suivi annuel de la mise en œuvre des recommandations de la Cour	- Les TDR, -Un comité d'organisation de l'atelier, -Une Salle de réunion, -Le matériel de formation, -La logistique pour la projection PowerPoint, -Un budget.	2020/2021/2022	3 000 000 F CFA	Budget de la Cour	Manque de fonds

Le Pouvoir Exécutif						
Objectif 2 : Doter la Cour d'un budget conséquent.						
Stratégies : Impliquer, positionner						
Action	canal/techniques/outils	Ressources	Echéance	Budget	Financement	Risques
Susciter un intérêt afin d'assurer une autonomie financière à la Cour	Faire un plaidoyer auprès du Chef de l'Etat, du Premier Ministre et du Ministre de l'économie et des Finances	-Les TDR, -Un comité de préparation du plaidoyer, -Le matériel de plaidoyer, -Un moyen de déplacement, -Un Budget.	31 mai 2020	500 000 F CFA	Budget de la Cour	Conjoncture économique défavorable
Le Pouvoir Législatif						
Objectif 1 : Renforcement des prérogatives de la Cour des Comptes						
Stratégies : Approcher, impliquer, positionner						
Action	canal/techniques/outils	Ressources	Echéance	Budget	Financement	Risques
Affirmer et garantir l'indépendance de la Cour des Comptes dans la Loi fondamentale et dans les textes législatifs.	Faire un plaidoyer auprès du Président de l'Assemblée Nationale	-Les TDR, -Un comité de préparation du plaidoyer, -Le matériel de plaidoyer, -Un moyen de déplacement, -Un budget.	31 mai 2020	500 000 F CFA	Budget de la Cour	-Agenda de l'Assemblée Nationale
	Mettre en place un cadre d'échanges permanent entre les deux Institutions	-Comité technique d'échanges, -Les RELF -les rapports de contrôle	31 mars 2020	250 000 F CFA	Budget de la Cour	Risques minorés

Le Pouvoir Judiciaire						
Objectif : Coordonner étroitement et échanger les informations sur les problématiques relevant de la compétence de chaque institution						
Stratégies : Approcher, impliquer, positionner						
Action	canal/techniques/ outils	Ressources	Echéance	Budget	Financement	Risques
Opérationnaliser le cadre de collaboration permettant à la Cour de déférer devant les juridictions compétentes les opérations constitutives de crimes et de délits pour leur prise en charge	Organiser des séances de travail entre les deux institutions	-Le Procureur Général près la Cour, -Les magistrats et greffiers de la Cour -Une salle de réunion -Un budget	30 juin 2020/2021/2022	250 000 FCFA	Budget de la Cour	-Manque de volonté -Non disponibilité de la partie judiciaire
Les Entités contrôlées						
Objectif 1 : Assurer un accès à des informations fiables sur la gestion des ressources publiques						
Stratégies : impliquer, positionner						
Action	canal/techniques/outils	Ressources	Echéance	Budget	Financement	Risques
Créer les conditions permettant d'ouvrir les canaux de communication et d'informations afin de susciter un intérêt et créer de la valeur ajoutée ainsi que la confiance des Comptables Publics et les Ordonnateurs	Organiser un séminaire d'information de sensibilisation et de communication sur l'importance de la documentation	- Les TDR, -Un comité d'organisation du séminaire, -Une Salle de réunion, -Le matériel de formation, -La logistique pour la projection PowerPoint, -Un budget.	31 mars 2020/2021/2022	40 000 000 F CFA	A rechercher auprès des PTF	Manque de financement

Les Entités contrôlées						
Objectif 2 : Produire les documents exigés dans les formes et dans les délais prescrits (légaux et réglementaires)						
Stratégies : Impliquer, positionner						
Action	canal/techniques/ outils	Ressources	Echéance	Budget	Financeme nt	Risques
Rappeler aux Comptables Publics, le respect des dispositions légales auxquelles ils sont astreints en matière de dépôt de comptes.	Organiser un atelier de sensibilisation à l'intention des Ordonnateurs et des Comptables Publics	-Les TDR, -Un comité d'organisation de l'atelier, -Le matériel de sensibilisation, -La logistique pour la projection PowerPoint -Une salle de réunion, -Un budget	30 avril /2020/2021	40 000 000 F CFA	A recher- cher auprès des PTF	Manque de financement

Les médias						
Objectif : Traiter objectivement et avec neutralité les informations issues de la Cour						
Stratégies : Impliquer, positionner						
Action	canal/techniques/ outils	Ressources	Echéance	Budget	Finance- ment	Risques
Créer un cadre d'échanges et de partages d'informations permettant de susciter un intérêt des professionnels	Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation sur le fonctionnement et les travaux de la	-Les TDR, -Un comité d'organisation de l'atelier, -Le matériel de formation,	31 janvier 2020/2021	15 000 000 F CFA	A rechercher auprès des PTF	Manque de financement

des médias dans le relais des informations issues de la Cour	Cour avec la remise d'outils de communication institutionnelle aux hommes de médias	-La logistique pour la projection PowerPoint -Une salle de réunion, -Un dossier de presse -Un budget				
Les PTF						
Objectif : Appuyer techniquement et financièrement la Cour						
Stratégies : Impliquer, positionner						
Action	canal/techniques/outils	Ressources	Echéance	Budget	Financement	Risques
Mettre en place un cadre d'échanges, de concertation afin de créer la confiance entre les deux institutions	Organiser un dîner d'échanges et de plaidoyer sur la mise en œuvre des projets	-Les TDR, -Un comité d'organisation du dîner, -Des plaquettes ou flyers sur la Cour, -Un restaurant crédible -Un budget	30 septembre 2020 /2021/ 2022	2 000 000 F CFA	Budget de la Cour	-Manque de fonds -Agenda des PTF

Les composantes de la Cour (Cabinet, Parquet, Les magistrats, Secrétariat Général, Greffe, Assistants de Vérification, personnel administratif et technique)						
Objectif 1 : Donner plus de visibilité à la Cour						
Stratégies : Impliquer, positionner						
Action	canal/techniques/outils	Ressources	Echéance	Budget	Financement	Risques
Favoriser la présence de la Cour aux activités liées à	- organiser des conférences de presse et des activités nécessitant la participation active des	- Une demande de couverture médiatique -Logistique pour	28 février 2020/2021/2022	2 000 000 F CFA	Budget de la Cour	Manque de volonté des hauts responsables de la Cour

l'assainissement des finances publiques et sur les médias	médias	la projection PowerPoint -Une salle de conférence, -Un budget pour collation				
	-Prendre des dispositions pour permettre à la Cour de répondre présente aux invitations	- Le personnel de la Cour	28 février 2020/2021/2021	0 F CFA	-	Risque minoré
Les composantes de la Cour (Cabinet, Parquet, Les magistrats, Secrétariat Général, Greffe, Assistants de Vérification, personnel administratif et technique)						
Objectif 2 : Produire les outils de communication institutionnelle						
Stratégies : Impliquer, positionner						
Action	canal/techniques/outils	Ressources	Echéance	Budget	Financement	Risques
Mettre à disposition de toutes les parties prenantes de la Cour des informations sûres à travers des canaux de	- Rééditer de brochures de la Cour.	-Un budget	31 mars 2020	1 000 000 F CFA	A rechercher auprès des PTF	Manque de financement
	- Elaborer un guide de lecture des rapports de la Cour des Comptes	-Moyens humain, matériel et financier	31 décembre 2020	1 000 000 F CFA	A rechercher auprès des PTF	Manque de financement

communication et d'informations						
	- Confectionner des dépliants, des flyers et des plaquettes sur chaque élément de l'organisation, des attributs, des objectifs, des missions de la Cour des Comptes,	-Un budget	30 juin 2020	1 000 000 F CFA	A rechercher auprès des PTF	Manque de financement
	- Concevoir des spots thématiques sur la Cour	Un budget -Ressources matérielles	31 septembre 2020	1 000 000 FCFA	A rechercher auprès des PTF	Manque de financement

Les composantes de la Cour (Cabinet, Parquet, Les magistrats, Secrétariat Général, Greffe, Assistants de Vérification, personnel administratif et technique)

Objectif 3 : Renforcer le professionnalisme du travail à la Cour

Stratégies : Impliquer, positionner

Action	Canal/techniques/outils	Ressources	Echéance	Budget	Financement	Risques
Mettre en place un cadre de travail qui suscite l'émulation chez le personnel de la Cour	Organiser des réunions de sensibilisation des composantes de la Cour sur la déontologie, le professionnalisme, et les motivations	-Ordre du jour -Une salle de réunion	15 janvier 2020 / 2021	0 F CFA	-	Manque de volonté des hauts responsables de la Cour
	Opérationnaliser toutes les Divisions de la Cour	Prise d'ordonnance	31 janvier 2020 / 2021	0 F CFA	-	Manque de volonté des hauts

		pour nommer les chefs de divisions				responsables de la Cour
	Installer l'intranet	Logistique nécessaire	31 janvier 2021	Le budget dépendra de l'appel d'offre	A rechercher auprès des PTF	Manque de financement
	Renforcer périodiquement les capacités des ressources humaines de la Cour	-Plan de formation -ressources financières -moyen humain	De janvier à décembre 2020/2021/2022	50 000 000 F CFA / Selon la ligne budgétaire de la Cour	A rechercher auprès des PTF	-Manque de financement -Non inscription aux programmes de formations
	Finaliser et doter la Cour d'un plan stratégique	Moyens humain et matériel nécessaires	31 Janvier 2020	0 F CFA	-	Manque d'expertise

La dernière colonne du Plan d'actions prend en compte les risques auxquels la Cour pourrait faire face lors de la réalisation des actions. La mitigation de ces risques se fera à deux niveaux : le premier niveau consistera à reporter les actions à réaliser en année n+1 et le deuxième niveau se fera par la recherche d'autres sources de financement.

Pour l'opérationnalisation des actions :

- Le comité de préparation et d'organisation des plaidoyers, séminaires, ateliers ou dîners, est un comité permanent de 6 membres dont la composition est la suivante :
 - Le Secrétaire Général ;
 - 1 Conseiller Maître ;
 - 1 Conseiller Référéndaire ;
 - 1 auditeur ;
 - 1 membre de l'équipe de SIPP ;
 - Le Régisseur.

Les membres de ce comité seront nommés par ordonnance du Premier Président.

- Le profil des ressources humaines souhaitées pour améliorer le fonctionnement et les travaux de la Cour, est fonction des spécificités des Divisions de la Cour à savoir : Division Ressources Humaines, Division Finance et Comptabilité, Division Archives et Documentation, Division Relations Publiques, Division Informatique, Division Greffe Centrale.

ANNEXES

Plan de travail de l'équipe de l'élaboration de la stratégie d'implication des parties prenantes de la CC

Etapes	Activités	Responsabilités	Echéancier	Ressources	Résultat	facteurs clés de succès
Planification du processus de développement de la stratégie	Publication et diffusion du compte rendu de l'atelier du Gabon sur le site web de la CC.	SG et Mme Tabiou	24 avril 2018	Disponibilité du SG	Article diffusé sur internet	Existence du site et ressource humaine disponible
	Compte rendu de l'atelier aux Hauts Responsables de la Cour (PP, PG, Présidents de Chambre, SG). (Audience, échanges et collecte des attentes).	Membres de l'équipe	Du 14 au 18 mai 2018	Disponibilité des Hauts Responsables de la Cour	Audiences accordées	Motivation de la haute direction de la Cour et de l'équipe
	Restitution des travaux et des recommandations de l'atelier à tout le personnel de la Cour et collecte des attentes.	Le SG et Membres de l'équipe	Entre le 28 et le 31 mai 2018	Disponibilité de la salle Vidéo projecteur	Tenue effective de la réunion	Motivation du personnel administratif et technique
	Collecte du cadre juridique et tout autre texte interne ou externe à la Cour et informations indispensables	Membres de l'équipe	8 juin au plus tard	Disponibilité des membres de l'équipe	Tous les textes sont collectés	Existence des textes

Etapas	Activités	Responsabilités	Echéancier	Ressources	Résultat	facteurs clés de succès
	pour l'élaboration de la Stratégie.					
Compréhension de l'environnement de l'ISC	Revue documentaire sur l'état des lieux l'IPP	Membres de l'équipe	31 mai 2018	Les textes de loi de la Cour	Liste des Parties prenantes	Existence des textes
	Revue de l'organisation mise en place par la Cour pour l'IPP	Membres de l'équipe	31 mai 2018	Les textes de la cour et l'expérience du personnel de la Cour	Mécanismes actuellement utilisés par la Cour dans l'IPP connus	Motivation de la haute direction de la Cour et de l'équipe
	réunion de travail sur la répartition des PP de la Cour (interne, externe, institutionnalisée et non institutionnalisée)	Membres de l'équipe	4 juin 2018	Temps matériel	Partie prenantes repartie	Données disponibles
	entretiens avec les hauts responsables de la Cour et réunions avec les magistrats et le personnel de la Cour pour recueillir les forces, les faiblesses et les attentes)	Membres de l'équipe	31 mai 2018	* Disponibilité des hauts responsables * salle de réunion * vidéo projecteur	*Audiences accordé * réunions tenues * Analyse SWOT réalisée	*Adhésion de toute la Cour au programme *Organisation inclusive *Participation active
Cartographie des parties prenantes	Réunion de travail avec les magistrats et le personnel de la Cour pour recueillir leurs attentes.	Membres de l'équipe	30 Mai 2018	* salle de réunion * vidéo projecteur	Réunion tenue et les attentes recueillies	*Participation active des magistrats et du personnel

Etapes	Activités	Responsabilités	Echéancier	Ressources	Résultat	facteurs clés de succès
	Séance de travail pour la répartition des parties prenantes de la Cour entre les différentes catégories et selon leur Rôle	Membres de l'équipe	15 juin 2018	L'équipe	Les parties prenantes réparties entre les différentes catégories et selon leur rôle	Données disponibles
	Séance de travail pour Analyser les parties prenantes identifiées en termes de contribution, de légitimité, de volonté, d'influence et de nécessité d'implication	Membres de l'équipe	15 juin 2018	L'équipe	*Parties prenantes analysées en termes de contribution, de légitimité, de volonté, d'influence et de nécessité d'implication	Données disponibles
	Elaboration et validation de questionnaire aux parties prenantes pour recueillir leurs attentes vis-à-vis de la Cour	Membre de l'équipe et le Premier Président	20 juin 2018	L'équipe et disponibilité du Premier Président	Questionnaire élaboré et validé	Motivation de l'équipe
	Envoi du questionnaire par courrier avec accusé de réception	Membres de l'équipe, le SG et le Premier Président	25 juin 2018	Administration de la Cour	Questionnaire envoyé et accusé de réception reçu	Promptitude de l'administration

Etapas	Activités	Responsabilités	Echéancier	Ressources	Résultat	facteurs clés de succès
	Approbation de la liste de parties prenantes clés	Conférence des présidents et du PG	30 juin 2018	Conférence des présidents et du PG	* Liste des parties prenantes clés approuvée	Tenue régulière de la conférence des présidents et du PG
Analyse des processus de communication de l'ISC	séance de travail pour Analyser le processus de communication de la Cour	Membres de l'équipe	30 juin 2018	L'équipe	Le processus de communication de la Cour analysé à travers les principes de la communication	Motivation de l'équipe
Conception d'une stratégie pour chaque partie prenante clé	Rédaction d'une stratégie pour chaque partie prenante clé	Membre de l'équipe	7 juillet 2018	L'équipe	Stratégie conçue pour chaque partie prenante	Données disponibles
Élaboration d'un plan d'action avec chaque partie prenante clé	Rédaction de plan d'implication pour chaque partie prenante	Membre de l'équipe	15 juillet 2018	L'équipe	Plan d'implication pour chaque partie prenante rédigé	Données disponible
	Echange sur le plan d'implication des parties	Membre de l'équipe	20 juillet 2018	L'équipe et les présidents de	Observations des présidents	Adhésion des présidents au

Etapas	Activités	Responsabilités	Echéancier	Ressources	Résultat	facteurs clés de succès
	prenantes avec les présidents de chambre			chambre	reçus	programme
Rédaction du rapport stratégique	Rédaction du rapport stratégique	Membre de l'équipe	10 Août 2018	L'équipe	Rapport stratégique rédigé	Motivation de l'équipe
	Rédaction du plan d'action	Membre de l'équipe	22 Août 2018	L'équipe	Plan d'action rédigé	Motivation de l'équipe
	Validation de la stratégie	Conférence des présidents et du PG	25 septembre 2018	Conférence des Président	Stratégie validée	Adhésion total des hauts responsables au programme
	Envoi du rapport de la stratégie d'IPP à l'IDI	Le secrétariat général	27 septembre 2018	Administration de la Cour	Rapport envoyé à IDI	Le respect des délais

Lomé, le 10-07-2018

Note à l'attention de Monsieur le Premier Président
a/s
Audience accordée au bureau du Conseil National des Patrons de
Presses

DATE & LIEU	Lomé, le mardi 10 juillet 2018 au cabinet de la Cour des Comptes.
OBJET	Présentation du nouveau bureau du CONAPP.
SYNTHESE DEROULEMENT DE LA CELEBRATION	Lors de son l'Assemblée Générale tenue à Lomé le vendredi 18 mai 2018, le Conseil National des Patrons de Presses (CONAPP) a élu un nouveau bureau de 12 membres. Une délégation de cinq (5) membres de ce bureau conduite par son Président M. TCHAGNAO Arimiyo du journal Nouvelle Opinion a été reçue en audience le 10 juillet 2018 par le Premier Président de la Cour M. Jean Koffi EDOH à son cabinet. • M. TCHAGNAO Arimiyo, Président du CONAPP a d'abord présenté ses civilités au Premier Président de la Cour des Comptes du Togo M. Jean Koffi EDOH. Il a ensuite fait part des attentes du Conseil par rapport à la collaboration souhaitée avec la Cour des Comptes. Il a enfin émis le vœu que le mécanisme de communication mis en place au sein de la Cour permette au Conseil d'accompagner l'institution dans l'atteinte de ses objectifs. • Le Premier Président de la Cour M. Jean Koffi EDOH a remercié le CONAPP pour sa démarche. Il a présenté la Cour et expliqué le mécanisme de communication mis en place tout en formulant le vœu d'une fructueuse collaboration entre les deux institutions. Ont assisté à l'audience : • M. FIATY Yao Hétsu : Secrétaire Général de la Cour et • Mme TABIOU Dolibe Dorothée, épouse IBRAHIMA, Chargée de Communication.

	 Photo de famille
NOM / SIGNATURE	Mme TABIOU Dolibe Dorothée, épouse IBRAHIMA

**RENCONTRE DE L'EQUIPE DE L'ELABORATION DE LA
STRATEGIE POUR L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES DE
LA CC AVEC
LES HAUTES AUTORITES DE LA COUR**

Membres

- Monsieur **AVINOU Solété** : Assistant Vérificateur ;
- Madame **TABIOU Dolibe Dorothée, épse IBRAHIMA** : Chargée de communication.

Les entretiens de l'équipe avec les Hautes Autorités de la Cour ont été faits lors des audiences, respectivement, accordées. Le même schéma a été suivi lors de ses entretiens.

- D'abord, le rappel des objectifs et conclusions de l'Atelier de Formation sur le Développement de la Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes, organisé par l'Initiative de Développement de l'INTOSAI (IDI) à travers son programme sur l'Implication des Parties Prenantes des Institutions Supérieures de Contrôle (ISC), du

9 au 20 avril 2018, à l'hôtel Méridien RE-NDAMA, à Libreville au Gabon.

- Ensuite le recueil des attentes.

I/ Entretien avec le Premier Président M. Jean Koffi EDOH à don Cabinet

Audience accordée dans la matinée du mercredi 9 mai 2018.

- Le Premier Président a rappelé la signature des déclarations d'engagement sur le Programme pour l'Implication des Parties Prenantes pris par les 21 hauts responsables des ISC du CREFIAF le 30 septembre 2015 ici à Lomé et a marqué toutes son approbation au processus. Il a affirmé tout son soutien à l'équipe avant de la renvoyer vers le Secrétaire Général pour la finalisation et la validation du plan de travail et les suites officielles devant aboutir au développement de la Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes.

II/ Entretien avec le Président de la Deuxième Chambre M. AMOUDOKPO Komi Dotsè, assisté de M. LAWSON Avunsu Laté (Auditeur)

Après la brève présentation de la formation et les attentes du programme, deux questions ont été posées à l'équipe : pourquoi avoir choisi de passer s'entretenir avec le Président de Chambre ? Pourquoi ne pas obtenir l'autorisation d'une réunion de restitution à toute la Cour ?

- Les attentes recueillies : **Force** : la 2^{ème} Chambre travaille sur la base d'un PTA. **Faiblesses** : ignorance des textes de la Cour par les Parties Prenantes internes et externes, l'ignorance des médias en matière de lecture des rapports de la Cour et la non objectivité des

reportages et des écrits dans la presse. Le manque de jugements prononcés par la Cour.

- Pour une bonne image et crédibilité de la Cour, revoir les conditions de travail des magistrats et du personnel de la Cour/ les sites / rémunération. Doter la Cour d'un siège.
- Il a apporté son soutien à l'équipe et l'a encouragée dans le travail qui sera fait.

III/ Entretien avec le Procureur Général M. YABA Mikémina au Parquet

Après la brève présentation de la formation et les attentes du Programme,

- Les attentes recueillies : **Force** : le travail à la Cour se fait en équipe.
Faiblesse : insuffisance de communication entre les chambres, Redynamiser les réunions en plénière avec un ordre du jour, mettre en place un mécanisme pour une fluidité de l'information à la Cour.
- Il a apporté son soutien à l'équipe et encouragé pour le travail qui sera fait.

IV/ Entretien avec le Président de la Première Chambre M. BALE DEBABA dans le bâtiment principal

Après la brève présentation de la formation et les attentes du Programme,

- Le Président de la Première Chambre a voulu savoir le cadre légal du travail de l'équipe.

➤ Les attentes recueillies : **Force** : existence d'un Plan de Travail Annuel (PTA) pour chaque Chambre. **Faiblesse** : la non finalisation du Plan Stratégique de la Cour.

➤ Il a apporté son soutien à l'équipe et au travail qui sera fait.

Toutes les audiences ont été accordées le vendredi 11 mai 2018.

V/ Entretien avec le Président de la Troisième Chambre M. TCHAKEI Essowavana, entouré de MM. KPEMA Pakoum (Conseiller Maître), AGBA Kossi (Avocat Général), HOUNGBO Prosper (Conseiller Référéndaire) et KUGBE Kodjovi (Auditeur)

Après la brève présentation de la formation et des attentes du Programme,

➤ Une discussion fructueuse s'en est suivie à l'issue de laquelle le Président de la Troisième Chambre et ses collaborateurs ont apporté leur soutien à l'équipe et au travail qui sera fait.

➤ Les attentes : prendre en comptes toutes les parties prenantes. Tenir compte des Plans de Travail Annuels (PTA) des trois chambres. Participer à la rencontre que le comité de l'élaboration du Plan Stratégique tiendra avec l'expert français sur l'évaluation des besoins de la Cour. Tenir compte « des séminaires d'information et de sensibilisation des acteurs impliqués dans la gestion des deniers publics, biens et valeurs » organisés par la Cour dans toutes les régions du Togo en 2013, 2014. La mise en place d'une plateforme de collaboration entre les corps de contrôle et les parties prenantes. L'audience a été accordée dans la matinée du mardi 15 mai 2018.

ORDONNANCE N° 002.18 /CC/SG

Portant nomination des membres de l'équipe de développement de la stratégie
d'implication des parties prenantes de la Cour des comptes du Togo

LE PREMIER PRESIDENT,

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la loi organique n° 98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la Cour des comptes, particulièrement son article 22 ;

Vu le décret n° 2009-003 du 15 avril 2009 portant statut des magistrats de la Cour des comptes ;

Vu la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2009-157/PR du 06 juillet 2009 portant nomination des conseillers référendaires et des auditeurs de la Cour des comptes ;

Vu le décret n° 2009-158/PR du 06 juillet 2009 portant nomination des conseillers-maîtres, du procureur général et des avocats généraux de la Cour des comptes ;

Vu le décret n°2010-046/PR du 02 juillet 2010 portant nomination du secrétaire général de la Cour des comptes ;

Vu le décret n° 2013-041/PR du 24 mai 2013 portant nomination du premier président de la Cour des comptes ;

Vu l'ordonnance n°007.15/CC/SG du 22 octobre 2015 portant nomination des assistants de vérification ;

Après avis du procureur général près la Cour des comptes ;

ORDONNE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres de l'équipe devant participer à l'élaboration d'une stratégie d'implication des parties prenantes :

- Monsieur FIATY Yao Hétsu, Conseiller Référendaire, Secrétaire général ;
- Monsieur AVINOU Solété, Assistant de vérification ;
- Madame TABIOU Dolibe Dorothée épse IBRAHIMA, Chargée de communication.

Article 2 : Le Procureur Général et le Secrétaire Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente ordonnance qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Lomé, le 11 MAI 2018

AMPLIATIONS

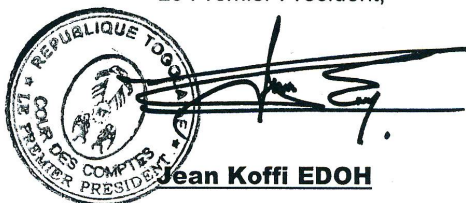
Parquet Général 03

Première chambre 07

Deuxième chambre 07

Troisième chambre 07

Le Premier Président,



Jean Koffi EDOH

Compte rendu de la restitution des travaux de l'atelier de Formation sur le Développement de la Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes des ISC tenu à Libreville, au Gabon du 09 au 20 avril 2018 et recueil des attentes.

Le lundi 28 mai 2018 à 08 heures 52 minutes, s'est tenue dans la salle des plénières du bâtiment principal de la Cour des comptes, une réunion de restitution des travaux de l'atelier de Formation sur le Développement de la Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes des ISC tenu à Libreville, au Gabon du 09 au 20 avril 2018.

Le Secrétaire Général, Monsieur FIATY Yao Hétsu, et le personnel administratif et technique, au nombre de 20, ont pris part à cette rencontre.

Le Secrétaire Général a souhaité la bienvenue aux participants avant de situer le cadre de la formation. Il a ensuite donné la parole à Monsieur AVINOU Solété pour présenter les travaux.

La présentation en PowerPoint fait par Monsieur AVINOU est axée sur trois points à savoir : (i) éléments d'information ; (ii) quelques notes de la formation et (iii) nécessité de la restitution.

Cette présentation a été suivie d'échanges avec les participants. Pour certains ce sont des questions de compréhension et pour d'autres ce sont des expressions d'attentes.

S'agissant des questions, l'on peut retenir essentiellement :

- Quelle a été la procédure de sélection à cette formation de l'IDI ?
- Est-ce que le personnel administratif est membre de la Cour des comptes ?
- Qu'est ce qui empêche la prestation de serment des greffiers ?

- Quels sont la vision et les objectifs de la Cour des comptes ? quels sont les moyens mis en œuvre pour les réaliser ?
- Pourquoi il n'existe pas de rentrée judiciaire à la Cour des comptes ?
- Est-ce qu'on a prévu dans les textes en relecture la promotion du personnel en terme de carrière?

En ce qui concerne les attentes, les points suivants sont à considérer :

- L'article premier, alinéa 3 de la loi organique N°98-014 du 10 juillet 1998 portant organisation et fonctionnement de la Cour des comptes dispose que « les membres de la Cour des comptes ont qualité de magistrat ». Le personnel administratif n'est-il pas membre de la Cour ? Il faut proposer, dans le cadre de la modification des textes, des lois qui intègrent tout le personnel de la Cour comme membre de cette institution, en s'inspirant des textes du Burkina Faso.
- Il existe 220 comptes de gestion et 41 états financiers frappés de prescription. Il faut procéder à un apurement administratif pour donner quitus aux comptables qui attendent pour récupérer leurs cautions.
- Il faut permettre au greffe de prendre part à l'adoption des rapports en chambre.
- Il faut que les greffiers prêtent serment.
- Il faut améliorer les conditions de vie et de travail du personnel administratif.
- La Cour des comptes du Togo doit disposer d'un logo qui fait partie aussi de la communication.
- Les autorités de la Cour doivent avoir un œil regardant sur les délais impartis pour la réalisation des travaux. Pour cela il faut qu'ils disposent d'un fichier pour savoir qui doit rendre un rapport et à quelle date.
- Il faut animer des émissions sur les médias pour faire connaître la Cour de par ses missions aux populations.
- Le personnel administratif se sent marginalisé par les magistrats du fait qu'ils ne sont pas associés à certains travaux des magistrats.
- Il faut prévoir des rencontres trimestrielles ou semestrielles de l'ensemble du personnel de la Cour.

- Il faut créer une plateforme d'échanges entre la Cour et ses parties prenantes.
- Il faut organiser en début d'année une conférence de presse pour présenter par exemple le plan de travail annuel de la Cour et une conférence de presse en fin d'année pour présenter le rapport public ; ce qui participera à la visibilité de la Cour.
- Il faut que les assistants soient utilisés par toutes les chambres et non uniquement par la chambre dans laquelle l'assistant est affecté, compte tenu de leur nombre très réduit.
- Il faut œuvrer pour l'autonomie financière de la Cour pour permettre à la Cour de recruter son personnel à l'instar d'autre institution de la république comme la CNDH et la HAPLCCIA.
- Il faut nommer de secrétaire particulier pour chaque chambre.
- Il faut faire diligence pour finir la construction du siège de la Cour.

Le Secrétaire Général a remercié les uns et les autres avant de lever la séance à 11h 45 min.

Compte rendu de la restitution des travaux de l'atelier de Formation sur le Développement de la Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes des ISC tenu à Libreville, au Gabon du 09 au 20 avril 2018 et recueil des attentes.

Le mercredi 30 mai 2018 à 09 heures 38 minutes, s'est tenue dans la salle des plénières du bâtiment principal de la Cour des comptes, une réunion de restitution aux magistrats de ladite Cour les travaux de l'atelier de Formation sur le Développement de la Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes des ISC tenu à Libreville, au Gabon du 09 au 20 avril 2018.

Les magistrats dont la liste de présence est jointe en annexe ont pris part à cette rencontre.

Le Secrétaire Général a souhaité la bienvenue aux participants et a situé le cadre de la formation avant de donner la parole à Madame TABIOU Dolibe, épouse IBRAHIMA, pour présenter les travaux.

La présentation en PowerPoint fait par Madame TABIOU est axée sur trois points à savoir : (i) éléments d'information ; (ii) quelques notes de la formation et (iii) nécessité de la restitution.

Cette présentation a été suivie d'échanges avec les magistrats qui ont exprimé des attentes.

Les attentes des magistrats ont essentiellement porté sur les points suivants :

- Il faut que le personnel de la Cour fasse systématiquement la restitution des travaux de l'atelier ou séminaire auquel il a pris part.
- il faut organiser une conférence de presse pour présenter le rapport public.

- Il faut que l'équipe d'élaboration de la stratégie d'implication des parties prenantes approchent les facilitateurs des ISSAI pour s'inspirer des travaux déjà réalisés à la Cour.
- Il faut que la Stratégie pour l'Implication des Parties Prenantes soit en cohérence avec le Plan Stratégique de la Cour.
- Pour une bonne communication interne, il faut que les discussions issues de l'ordre du jour de la conférence des présidents et du procureur général soient portées à la connaissance des magistrats par le président de chambre. Pour cela il faut instituer des réunions hebdomadaires ou bihebdomadaires dans les chambres.
- Il faut consolider les Plans de Travail Annuels (PTA) des chambres dans un seul document et mis à la disposition de chaque magistrat.
- Le Premier Président doit donner chaque année une lettre de cadrage sur la base de laquelle les PTA des chambres seront élaborés.
- Il faut disposer des tableaux d'affichage sur lesquels on pourra afficher les déplacements et congés de tout le personnel de la Cour.
- Il faut qu'il y ait chaque année une rentrée judiciaire au cours de laquelle le Premier président donnera ses orientations stratégiques.
- A défaut de disposer d'un journal de la Cour avant que les arrêts soient rendus, les membres de la Cour peuvent écrire des articles pour alimenter la partie actualité du site web de la Cour des comptes.

Le Secrétaire Général a remercié les participants avant de lever la séance à 11h 10 min.

Lomé, le 26 mai 2018

N° 025.18/CC/SG/CCT

Le Secrétaire Général

A

Monsieur DJENDA Abeyeta
Directeur Exécutif de l'Union
des ONG du Togo

LOME

Monsieur le Directeur Exécutif,

Dans le cadre de l'élaboration de la « stratégie d'implication des parties prenantes », la Cour des comptes souhaiterait recueillir les attentes de votre fédération.

A cet effet, nous vous prions de trouver ci-joint le questionnaire qui nous permettra de recueillir vos attentes.

Nous vous prions de faire diligence afin de nous faire parvenir le questionnaire rempli dans le délai le plus court par mail aux adresses suivantes :

Cour_descomptes@yahoo.fr ; aime.avinou@gmail.com ; tabiou_dorothee@yahoo.fr

Tout en vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Exécutif, l'assurance de notre considération distinguée.



[Signature]
FIATY Yao Hétsu

SECRETARIAT GENERAL

Lomé, le 26 mai 2013

N° 023.13/CC/SG/CCT

Le Secrétaire Général

A

Monsieur le Président du Conseil National
des Patrons de Presse (CONAPP)

LOME

Monsieur le Président,

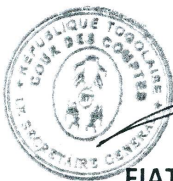
Dans le cadre de l'élaboration de la « stratégie d'implication des parties prenantes », la Cour des comptes souhaiterait recueillir les attentes de votre conseil.

A cet effet, nous vous prions de trouver ci-joint le questionnaire qui nous permettra de recueillir vos attentes.

Nous vous prions de faire diligence afin de nous faire parvenir le questionnaire rempli dans le délai le plus court par mail aux adresses suivantes :

Cour_descomptes@yahoo.fr ; aime.avinou@gmail.com ; tabiou_dorothee@yahoo.fr

Tout en vous remerciant pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.



FIATY Yao Hétsu

Questionnaires

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie
d'implication des parties prenantes la Cour des comptes du Togo

Questionnaire 1

N°	Question	Réponses	
		Oui	Non
1	Est-ce que vous connaissez la Cour des comptes du Togo ?		
2	Est-ce que vous avez une fois travaillé avec la cour des comptes ?		

Questionnaire 2

N°	Questions	réponses
1	Si vous avez une fois travaillé avec la cour des comptes, dites-nous dans quelle circonstance ?	
2	Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la Cour des comptes?	

Questionnaires

Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie
d'implication des parties prenantes la Cour des comptes du Togo

Questionnaire 1

N°	Question	Réponses	
		Oui	Non
1	Est-ce que vous connaissez la Cour des comptes du Togo ?	X	
2	Est-ce que vous avez une fois travaillé avec la cour des comptes ?	X	

Questionnaire 2

N°	Questions	réponses
1	Si vous avez une fois travaillé avec la cour des comptes, dites-nous dans quelle circonstance ?	Mission au Cameroun pour préparer le plan de communication des pays célébration de la journée mondiale de lutte contre la corruption
2	Quelles sont vos attentes vis-à-vis de la Cour des comptes?	- rendre public ses rapports d'activités - prendre les sanctions contre les détournements, les fraudes, la corruption en utilisant les rapports d'audit